



**COMMUNE DE SERRAVAL**

Direction générale des services Secrétariat du conseil municipal

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026 -**

<b>PRESENTS</b>	
M. Pascal CHEVALLEREAU	Maire
<b>Secrétaire de séance</b>	
<b>Maires-Adjoints</b>	
Mme Nathalie MASSART	1 <sup>ère</sup> Maire-Adjointe
M. Ivan BREUILLOT	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
Mme Maeva CHIROL	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjointe
M. Marc PORRET	4 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
<b>Conseillers municipaux</b>	
Mme Annick CHALANSONEX	Conseillère municipale
M. François Régis GARBIT	Conseiller municipal
M. Baptiste MERMILOD BLARDET	Conseiller municipal
Mme Valérie ORGE	Conseiller municipal
M. Olivier PAILLOT	Conseiller municipal
Mme Coïnine SAUVE	Conseillère municipale
Mme Adeline TOULORGE	Conseillère municipale
M. Olivier VINCENT	Conseiller municipal
<b>POUVOIRS</b>	
M. Alexandre DESTREM à Mme Nathalie MASSART	
<b>ABSENTE</b>	
Mme Nicole IHABUIS	Conseillère municipale
<b>Date de convocation du Conseil Municipal</b>	
mardi 28 avril 2026	

La séance débute à 20H00.

Mme Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Approbation des comptes financiers uniques 2025 (CFU) des budgets principal et annexe eau et assainissement	Mme Nathalie MASSART	14		

M. le Maire, avant de se retirer conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de désigner Madame Nathalie MASSART en sa qualité de première adjointe. Une présentation synthétique du document figurant dans le projet de délibération est réalisée, il s'agit d'une page du CFU, document validé à la fois par l'ordonnateur (M.le Maire) et par le trésorier. Il est rappelé que la commune de Serraval a opté pour le CFU avant qu'il ne devienne obligatoire le 1er janvier 2026. Le CFU est produit pour chaque budget, principal et annexe (eau et assainissement).

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Affectation des résultats 2025 des budgets principal et annexe eau et assainissement	Mme Nathalie MASSART	14		

Un document de synthèse récapitule l'ensemble des données budgétaires, agrégées de façon à illustrer les choix de la collectivité en ce qui concerne l'affectation des résultats. Il est proposé d'inscrire une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 - pour financer les dépenses de la section d'investissement soit 230 000 € et de conserver en recettes de fonctionnement le solde, soit 161 452.22 €. Ces recettes permettront notamment de financer les différents travaux de voirie et bâtimentaires notamment. Cette proposition est votée à l'unanimité.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Vote des budgets supplémentaires 2026 des budgets principal et annexe eau et assainissement	M. le Maire	14		

Il s'agit de modifier partiellement les données des budgets primitifs afin d'intégrer les données issues du CFU, de valider la décision et le mode d'affectation des résultats de 2025 et de prendre en compte les dernières données concernant les subventions sollicitées et en cours de versement.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable à la Brettaz	M. le Maire	14		

Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable communal se poursuivent. Cette année, la commune réalise le renouvellement de la conduite d'eau potable de la Brettaz. Après une première phase réalisée en 2022, il convient d'entreprendre cette seconde phase, parallèlement la commune de Thônes doit elle, renouveler la conduite d'adduction des Fontany. Afin d'optimiser, de mutualiser les procédures et de réaliser des économies d'échelle, les communes de Thônes et Serraval ont décidé de constituer un groupement de commande, uniquement pour les phases de préparation et de passation de marchés.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	Affaissement route du Montaubert – travaux d'urgence supplémentaires	M. le Maire	14		

Dans le dossier de l'affaissement de la route du Montaubert, il convient d'autoriser M. le Maire à engager et commander des travaux supplémentaires au vu du montant du devis produit. Cette dernière phase permet de conforter la route en sa partie amont par un mur de soutènement.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	Création d'un poste de cantinière	M. le Maire	14		

Il s'agit de créer un poste de cantinière avec une quotité de travail de 80 % d'un temps complet de 35h. Cette délibération permet d'amorcer la procédure qui permettra le recrutement d'une cantinière pour remplacer Solange SUSCILLON qui a fait valoir ses droits à la retraite.

ODJ	INITITULE	RAPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
7 à 9	Désignation des représentants du conseil municipal au sein de diverses instances.	M. le Maire	14		
Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants pour sa représentation au sein de l'association Foncière Pastorale de Serraval, le délégué sécurité routière et le représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SPL O des Aravis, conformément aux modalités prévues à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a décidé à l'unanimité de ses membres, comme la loi le permet que le vote se fera par scrutin public à main levée.					
ODJ	INITITULE	RAPORTEUR	DECISION		
10	Proposition d'une liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	M. le Maire	14		
Le conseil municipal doit proposer une liste de titulaires et de suppléants, à transmettre en Préfecture afin que 6 titulaires et 6 suppléants soient choisis par les services préfectoraux. Ils réuniront chaque année afin de mettre à jour les propriétés bâties et non bâties au gré de leur achat ou de toute modification.					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

La secrétaire de séance :  
Nathalie MASSART



Le Maire  
Pascal CHEVALLEREAU

